

Information sur et proposition de vaccination contre le VPH

En 2010, la vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) pour les filles était incluse dans le programme vaccinal suédois pour les enfants. À partir d'août 2020, tous les enfants se voient proposer une vaccination lorsqu'ils sont en 5^{ème} année de l'école suédoise. Une infection au VPH peut engendrer des modifications cellulaires, lesquelles peuvent, à terme, conduire à un cancer du col de l'utérus, de la gorge, des organes génitaux, ou de l'anus.

Pour que l'effet soit complet, le vaccin doit être administré deux fois à un intervalle d'au moins 6 mois. Si la vaccination est commencée après le 15^e anniversaire de naissance, trois doses de vaccin seront nécessaires.

Sur ce questionnaire, vous pouvez indiquer que votre enfant sera ou non vacciné en mettant une croix dans l'une des cases ci-dessous. Si vous vous y opposez, votre enfant ne sera pas vacciné.

Cette acceptation est valable pour toutes les doses. Pour cette vaccination, nous vous demandons également de répondre aux questions posées dans la déclaration de santé ci-dessous. Prière de bien vouloir nous faire part de faits importants intervenus entre deux injections. N'hésitez pas à prendre contact avec votre infirmière scolaire si vous souhaitez plus d'information ou si vous avez d'autres questions à poser.

Vaccination contre le VPH

À remettre à l'infirmière scolaire au plus tard le

Nom de l'enfant

N° national d'identité Classe

- Oui, je suis d'accord pour que mon enfant soit vacciné
- Non, je ne souhaite pas que mon enfant soit vacciné

Déclaration de santé (ne pas y répondre si vous renoncez à la vaccination)

Votre enfant

- souffre-t-il d'une grave allergie ?Oui Non
- a-t-il eu une réaction allergique grave lors d'une vaccination antérieure ? ..Oui Non
- est-il atteint d'une maladie chronique grave ? Oui Non

En cas de réponse positive, fournir des renseignements complémentaires au verso de ce questionnaire.

Signatures Lieu : Date :

Signature du parent/du détenteur de la garde Nom en lettres capitales Téléphone heures de travail

Signature du parent/du détenteur de la garde Nom en lettres capitales Téléphone heures de travail

En cas de garde commune, tous les deux détenteurs de la garde doivent apposer leurs signatures.

